



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/47/L.2
19 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-septième session
Genève, 9 octobre 2000
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DE CERTAINS PROGRAMMES
ET ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE, CONFORMÉMENT
AU PARAGRAPHE 164 viii) DU PLAN D'ACTION, AFIN D'ASSURER
LA MOBILISATION DE RESSOURCES SUFFISANTES**

Projet de décision *

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Recommande au Secrétaire général de la CNUCED de constituer rapidement des groupes consultatifs pour les programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM; ces groupes seraient composés de représentants compétents des États membres intéressés, y compris de représentants de donateurs et de bénéficiaires actuels et potentiels, et du secrétariat; ils conseilleraient le Secrétaire général sur tout un ensemble de questions concernant ces programmes, s'agissant notamment des différentes possibilités d'en assurer la viabilité financière;

* Tel qu'approuvé par le Groupe de travail à la séance plénière de clôture de sa trente session, le vendredi 15 septembre 2000.

2. Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'envisager de créer un fonds d'affectation spéciale pour le SYGADE afin d'assurer le financement de l'équipe centrale de ce programme, et de faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les différentes options et modalités de fonctionnement de ce fonds.
